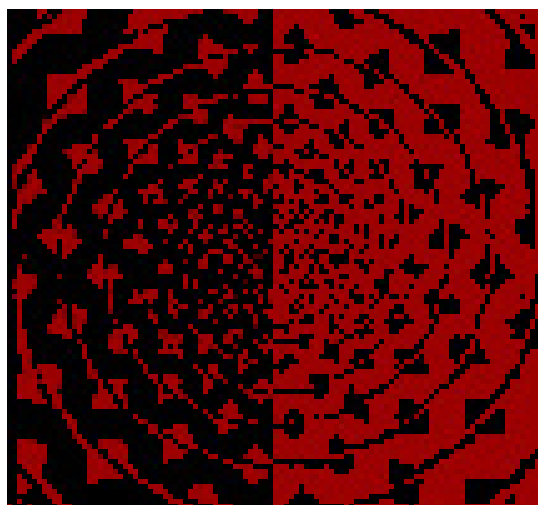


Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit



Titre: **Le devenir généalogique de la raison gouvernementale** : Une approche foucauldienne de l'émancipation collective.

Auteur: Oleg Bernaz

N° 160

Année : **2013**

© Oleg Bernaz, CPDR, Louvain-la-Neuve

*This paper may be cited as : , « **Le devenir généalogique de la raison gouvernementale** : Une approche foucauldienne de l'émancipation collective », in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n° , 2013.*

Le devenir généalogique de la raison gouvernementale
Une approche foucaldienne de l'émancipation collective
par Oleg Bernaz (CPDR)

Introduction

Une reprise critique de l'idéologie propre au fonctionnement de l'Etat national dans les pays de l'ex Union Soviétique s'impose aujourd'hui tant sur le plan théorique que sur celui d'une pratique émancipatrice. Les études actuelles des historiens sur le phénomène de la construction des nations à l'époque de la constitution de l'URSS¹ et portant sur les conflits figés de l'espace postsoviétique² sont une preuve de l'importance et de l'exigence de cet examen critique. Les références majeures de ces démarches contemporaines sont les analyses de la naissance des nations proposées par Ernest Gellner³, Benedict Anderson⁴, Eric Hobsbawm et Terence Ranger⁵. Nous procéderons, dans ce travail, à une analyse de la démarche théorique d'Etienne Balibar qui avait brillamment synthétisé l'apport de ces auteurs et fait progresser la critique de l'idéologie de l'Etat national pour, dans une deuxième étape, l'approfondir à la lumière d'une étude historique foucaldienne des pratiques gouvernementales développées dans son cours au Collège de France intitulé *Sécurité, territoire, population*. Notre entreprise critique est basée sur l'hypothèse générale que l'idéologie étatique est sous-déterminée par des pratiques gouvernementales hétérogènes non totalisables par l'Etat nation et dont il convient d'examiner la spécificité afin de pouvoir évaluer leur potentiel de cohésion sociale. Notre objectif est de rendre visible, à travers cette analyse historique des pratiques

¹ Nous pensons tout particulièrement aux très riches études, à un niveau empirique, regroupées par Terry Martin dans son *Affirmative action empire. Nations and nationalism in the Soviet Union, 1923-1939*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2001.

² Xavier Follebouck, *Les conflits gelés de l'espace post-soviétique*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2012.

³ *Nations et Nationalisme*, Paris, Payot, 1989.

⁴ *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

⁵ *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

gouvernementales, les nouvelles façons de problématiser l'émergence des subjectivités rendues invisibles par le fonctionnement de l'idéologie étatique.

Esquisse critique de l'Etat-nation

En opérant un survol schématique, l'on pourrait légitimement affirmer que la question de l'émergence de l'Etat national a été abordée de deux manières divergentes, l'une dite « primordialiste » et l'autre moderniste. Le premier champ des études nationales, représenté notamment par Anthony D. Smith, affirme la préexistence à l'Etat moderne d'un passé culturel évalué surtout en termes d'« ethnie »⁶. La deuxième perspective adoptée pour aborder « la question nationale », notamment déployée dans les démarches d'Ernest Gellner, d'Eric Hobsbawm et de Benedict Anderson, récuse le lien causal entre l'existence d'une ethnie et la fondation de l'Etat moderne tout en affirmant la substance fictive de l'identité collective nationale. C'est en faisant écho aux thèses propres à la critique de l'Etat nation développée par ces derniers qu'Etienne Balibar les transpose dans le cadre de la critique marxiste du capitalisme tout en affirmant que :

Toute communauté sociale, reproduite par le fonctionnement d'institutions, est imaginaire, c'est-à-dire qu'elle repose sur la projection de l'existence individuelle dans la trame d'un récit collectif, sur la reconnaissance d'un nom commun, et sur les traditions vécues comme trace d'un passé immémorial [...] Dans le cas des formations nationales, l'imaginaire qui s'inscrit ainsi dans le réel est celui du « peuple ». C'est celui d'une communauté qui se reconnaît par avance dans l'institution étatique, qui la reconnaît comme « sienne » face à d'autres Etats, et surtout inscrit ses luttes politiques dans son horizon : par exemple en formulant ses aspirations de réforme et de révolution sociale comme des projets de transformation de « son Etat » national⁷.

On peut aisément reconnaître, dans cette approche critique de l'Etat national, l'un des éléments centraux de la conception althussérienne du fonctionnement de l'idéologie. Louis Althusser affirmait, dans son texte *Idéologie et appareils idéologiques d'état*, que l'idéologie est la représentation d'un rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence. Une telle définition soutient donc que l'idéologie n'est pas la représentation d'un monde réel ou des conditions réelles d'existence (comme le croyait Feuerbach, par exemple), mais qu'elle est la représentation d'un rapport au monde : comme le déclare encore Althusser, « c'est la nature imaginaire de ce rapport [au monde] qui soutient toute la déformation imaginaire qu'on peut observer [...] dans toute idéologie »⁸. Toutefois il convient à nouveau d'ajouter, pour affiner cette brève description de l'idéologie, que les conditions réelles d'existence dans

⁶ Nous consulterons notamment son ouvrage *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Blackwell, 1986.

⁷ Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte & Syros, 1997, p. 127.

⁸ Louis Althusser, *Sur la reproduction*, 2011, Paris, PUF, p. 290.

lesquelles sont situés les individus sont elles aussi des rapports entre de multiples fonctions qui, si l'on en croit Marx et Althusser, se réduisent en dernière instance aux rapports de production. S'il en est ainsi, nous devons affirmer que l'idéologie représente, dans sa déformation imaginaire, non pas un rapport au monde, mais un rapport imaginaire aux rapports de productions et les rapports qui en dérivent⁹. L'idéologie ne représente donc pas un monde, mais des rapports imaginaires aux rapports qui constituent un monde. C'est dans le sillage de ces observations que nous devons entendre la remarque d'Etienne Balibar qui soutenait que :

Aucune nation moderne ne possède une base « ethnique » donnée, même lorsqu'elle procède d'une lutte d'indépendance nationale. Et d'autre part aucune nation moderne, si « égalitaire » soit-elle, ne correspond à l'extinction des conflits de classe. Le problème fondamental est donc de produire le peuple. Mieux : c'est que le peuple se produise lui-même en permanence comme communauté nationale. Ou encore : c'est de produire l'effet d'unité grâce auquel le peuple apparaîtra, aux yeux de tous, « comme un peuple », c'est-à-dire comme la base et l'origine du pouvoir politique¹⁰.

L'irréductibilité des rapports conflictuels (en l'occurrence, des conflits de classe) à l'unité d'une présumée nation représentable par un seul parti politique pose donc le problème fondamental de la production ou, en utilisant un autre terme employé par Balibar, de la « fabrication du peuple ». Il s'agit, aux yeux d'Etienne Balibar, surtout de deux éléments qui, dans des conditions sociales propres à l'époque moderne telles que la scolarisation ou la famille, produisent la naturalité du peuple : la langue et la race¹¹. Il est certain que la famille et l'école ont une histoire et un rôle plus complexes que celui qui se réduirait à la reproduction de l'idéologie de l'Etat national, toutefois elles obtiennent une importance croissante précisément à l'époque du nationalisme. Etienne Balibar propose l'expression « *ethnicité fictive* » en tant qu'elle signifie « la communauté instituée par l'Etat national »¹² pour nommer le produit de l'acte de fabrication du peuple propre au fonctionnement de l'Etat national.

Penchons-nous quelques instants, afin de mieux les comprendre, sur deux éléments centraux qui ont pour fonction de fabriquer la naturalité de l'identité d'un peuple, la langue et l'Etat qui, par le biais de l'idéologie, produisent des représentations universalistes servant à consolider notre rapport à nous-même et à nos semblables en tant qu'appartenance à une seule communauté-nation. Comme l'ont déjà fait remarquer Ernest Gellner, Eric Hobsbawm et les auteurs qui se revendiquent de leurs études, le travail d'homogénéisation des langues

⁹ *Idem*, p. 291.

¹⁰ Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *op. cit.*, p. 127.

¹¹ « Comment produire l'ethnicité ? Et comment la produire de telle sorte qu'elle n'apparaisse justement pas comme une fiction, mais comme la plus naturelle des origines ? L'histoire nous montre qu'il y a deux grandes voies concurrentes : la langue et la race », *Idem*, p. 131.

¹² *Idem*, p. 130.

d'un pays constitue une étape nécessaire à la fabrication de l'identité d'une nation. La scolarisation représente ainsi, comme le souligne Etienne Balibar, l'une des conditions matérielles nécessaires afin de garantir le succès de la production de l'identité nationale. Il est sans doute important d'émettre l'observation selon laquelle la langue homogénéisée et cristallisée dans des manuels scolaires serait l'une des déterminations essentielles de la fabrication de notre identité nationale. Mais, en regardant les choses de plus près, force est de constater que les manuels de grammaire contiennent, outre les règles de grammaire d'une langue donnée, un savoir spécifique qui leur sert de justification scientifique¹³. Tout le problème est ainsi de comprendre en quoi consiste la spécificité de ce savoir prétendument scientifique qui soutient la fabrication des grammaires universelles. Il faut ainsi poser la question à un niveau épistémologique : quelles sont les modalités d'accès au savoir sur la langue qui, à un moment donné dans l'histoire d'une société particulière, sert de point d'appui à une idéologie d'Etat ? Cette question s'avère capitale, selon nous, pour radicaliser la démarche de la résistance au pouvoir politique et, ainsi, rendre possible l'émergence de nouvelles formes d'émancipation collective. Mais il y a plus. Si l'Etat est celui qui institue l'ethnicité fictive d'une communauté des hommes, qui et comment s'institue l'Etat en tant que forme générale de gouvernement ? De manière plus précise, nous croyons important de comprendre l'émergence de l'usage du concept d'« Etat » dans l'acte de réfléchir le processus d'institutionnalisation des multiples formes historiques de gouverner les hommes. Nous nous proposons de traiter ce problème afin de pouvoir avancer dans notre démarche critique qui, comme nous l'avons mentionné, a pour objectif central de rendre visibles les lieux d'émergence des nouvelles subjectivités marginalisées par l'idéologie étatique.

De la *ratio pastoralis* à la raison gouvernementale moderne

C'est en nous appuyant sur les analyses foucaaldiennes déployées dans *Sécurité, territoire, population* que nous nous proposons de répondre à la question ainsi posée. S'il faut considérer surtout ce cours du Collège de France et non pas tant un autre, c'est parce qu'en faisant une analyse généalogique des pratiques gouvernementales, Foucault se propose d'« aborder le problème de l'Etat » et, ajouterions nous immédiatement, le problème de la *naissance* des institutions étatiques en tant que pratiques gouvernementales *réfléchies*. Une telle observation mérite toute notre attention. En posant le problème de la naissance de l'Etat en tant que pratique gouvernementale réfléchie, deux remarques doivent aussitôt être faites. La première affirme que l'Etat n'a pas été, depuis toujours, l'unique forme de gouverner les hommes. Cela ne veut pas dire,

¹³ Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à notre analyse développée dans *Analyse épistémologique sur l'invention de la « langue moldave » : entre pouvoir et histoire*, Louvain-la-Neuve, Les Carnets du CPDR, 2012, Nr. 157.

et c'est là notre deuxième observation, que les institutions d'Etat (comme l'institution militaire ou le tribunal, par exemple) aient été inventées de toutes pièces à un certain moment historique. Il est important d'observer, nous reviendrons plus loin sur ce point, que c'est l'Etat en tant que pratique *réfléchie* de gouvernement qui est visé dans les analyses foucauldienne et c'est uniquement de ce point de vue que nous affirmons que l'Etat a une date de naissance précise.

Questions de méthode

Mais que faut-il entendre par « gouverner » et comment, selon cette perspective de travail, peut-on faire une analyse de la naissance de l'Etat ? Par le terme « gouverner » nous entendons, avec Foucault, l'action de certains sur l'action de certains autres¹⁴. Ainsi, l'intérêt de notre démarche est de montrer comment, dans le mouvement même de la réflexion inscrite dans la pratique historique de l'action sur l'action des autres, l'Etat moderne est né tout en nous montrant attentifs aux interstices qui creusent ces pratiques gouvernementales. Une série de précautions méthodologiques s'impose à cette fin.

1) Il est important de remarquer, de prime abord, qu'il ne s'agit pas, pour Foucault, d'émettre une « théorie générale de ce qu'est le pouvoir ». En effet, il est question de procéder à l'analyse d'un ensemble de *techniques* ou de *mécanismes* de pouvoir et c'est précisément de ce point de vue que le problème du statut de la théorie pourra être posé¹⁵.

2) Il est capital de comprendre, ensuite, que l'ensemble des procédures qui ont pour rôle d'établir les relations de pouvoir « ne sont pas fondées sur elles-mêmes ». Le pouvoir, comme l'affirme Foucault, ne fonctionne pas à partir de son fondement. Il importe d'observer que les mécanismes de pouvoir qu'analyse Michel Foucault sont circulairement la cause et l'effet de relations diverses (que l'on peut décrire entre les enfants et les parents, entre le peuple et ses dirigeants ou encore entre les patients et les médecins)¹⁶.

¹⁴ Michel Foucault, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits II*, Gallimard, coll. Quarto, 2001, pp. 1054-1055.

¹⁵ « C'est un ensemble de procédures, et c'est comme cela et comme cela seulement qu'on pourrait entendre que l'analyse des mécanismes de pouvoir amorce quelque chose comme une théorie du pouvoir », Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 4 (désormais noté STP).

¹⁶ « Les mécanismes de pouvoir font partie intrinsèque de toutes ces relations, ils en sont circulairement l'effet et la cause, même si, bien sûr, entre les différents mécanismes de pouvoir que l'on peut trouver dans les relations de production, relations familiales, relations sexuelles, il est possible de trouver des coordinations latérales, des subordinations hiérarchiques, des isomorphismes... », STP, p. 4. C'est précisément cette caractéristique des mécanismes de pouvoir que Giorgio Agamben avait questionnée tout en forgeant une nouvelle conception d'un tel dispositif. Selon cet auteur, l'une des idées centrales pour pouvoir saisir la spécificité du statut de ce dispositif réside dans la distinction fondamentale entre « être » et « action », entre un niveau ontologique et un autre pratique. Le terme « dispositif » désigne les actions des individus qui ne se fondent pas dans l'être. C'est la raison pour laquelle le dispositif doit produire le sujet dont il a besoin pour pouvoir fonctionner : « le terme dispositif nomme ce en quoi et ce par quoi se réalise une pure activité de gouvernement sans le moindre fonctionnement dans l'être. C'est pourquoi les dispositifs doivent toujours impliquer un processus de subjectivation. Ils doivent produire leur sujet » (Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Payot & Rivages, 2006, pp. 26-27). Il convient de mettre en évidence, à la lumière de cette brève description du

3) La troisième caractéristique de la méthode développée par Foucault consiste dans une analyse des effets de vérité que les mécanismes de pouvoir sans fondement dans l'être peuvent produire¹⁷. Ces effets de vérité peuvent se situer à des niveaux hétérogènes. Dans le cours qui nous intéresse ici, c'est plus spécifiquement le rapport entre la société dite de sécurité et les régimes de vérité s'articulant sur elle qui est visé.

4) L'un des enjeux majeurs d'une analyse des relations de pouvoir est d'y repérer des foyers de résistance ainsi que des potentialités de l'action humaine afin de les libérer et, ainsi, qu'elles puissent inscrire leur différence dans un nouvel agencement des relations collectives¹⁸. Comme le disait Foucault, « il n'y a pas de pouvoir s'il n'y a pas de résistance ». C'est ainsi que se pose la tâche de créer les conditions de possibilités de la visibilité des foyers de résistance et, ce faisant, la création des dispositifs d'émergence des nouvelles subjectivités.

5) La cinquième précaution méthodologique suppose une éthique de l'engagement de l'intellectuel dans le champ des rapports sociaux qu'il prend pour objet d'étude. Refusant la persistance indéfinie dans une démarche présupposant la toute-puissance des idées, Foucault pose comme nécessaire l'engagement des intellectuels dans les luttes sociales spécifiques¹⁹. On peut mentionner, en ce sens, non seulement le travail que Foucault avait réalisé au sein du Groupe d'Information sur les Prisons (GIP), mais aussi les protestations contre les régimes étatiques répressifs de par le monde. Reprenons ici un bref passage auquel Michel Sennelart fait référence lorsqu'il décrit la situation du cours que nous abordons ici :

[...] si le stratège est l'homme qui dit : « Qu'importe telle mort, tel cri, tel soulèvement par rapport à la grande nécessité de l'ensemble, et que m'importe en revanche tel principe général dans la situation particulière où nous sommes », eh bien il m'est indifférent que le stratège soit un politique, un historien, un révolutionnaire, un partisan du chah ou de l'ayatollah ; ma morale théorique est inverse. Elle est « antistratégique » : être respectueux quand une singularité se soulève, intransigeant dès que le pouvoir enfreint l'universel²⁰.

dispositif, une distinction entre deux types d'actions qui se déploient, paradoxalement, de manière circulaire (tout comme dans le cas des mécanismes de pouvoir qu'analyse Michel Foucault). Tout d'abord, il faut saisir l'action pour ainsi dire « primaire » du dispositif, à savoir l'acte de production du sujet (c'est ce qu'Agamben qualifie de « subjectivation »). Un dispositif ne fonctionne qu'en tant qu'il produit son propre sujet. Cet acte de productivité doit être distingué de l'action du sujet qui résulte quant à elle du mode de fonctionnement propre au dispositif. Ainsi, on peut affirmer que le sujet n'agit qu'en tant qu'il est déjà agi par la productivité du dispositif. La circularité de ces deux types d'actions induit donc une forme de codépendance : autrement dit, le premier acte (de production) n'est possible que parce qu'il est soutenu par le deuxième acte (de l'action du sujet). Inversement, le deuxième acte ne peut se déployer que par l'entremise du mode de production d'un dispositif. L'on pourrait affirmer, à la suite de ces observations, que l'objet propre aux analyses déployées dans *Sécurité, territoire, population* est précisément un dispositif « global », car tout l'intérêt de Foucault est de réaliser une généalogie des institutions étatiques.

¹⁷ STP, p. 5.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ STP, p. 6

²⁰ Michel Foucault, « Inutile de se soulever ? », in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, p. 794.

Nous nous permettons de formuler une dernière remarque centrale, quoiqu'elle n'apparaisse pas dans la série des précisions d'ordre méthodologique traitées dans *Sécurité, territoire, population*. La manière dont Foucault analyse historiquement le déploiement des technologies de gouvernement ne consiste pas dans une description de leurs successions linéaires. En effet, les pratiques gouvernementales doivent être comprises dans une co-détermination et c'est le devenir de ce complexe que Michel Foucault se propose d'analyser généalogiquement. Ainsi, les modes de gouverner pastoral, disciplinaire ou encore du pouvoir de la souveraineté ne sont pas situés en extériorité les uns par rapport aux autres mais apparaissent à l'intérieur des rapports dans lesquels l'une des modalités de gouverner structure l'action des autres²¹. Essayons d'analyser la genèse historique des formes de gouvernement que Michel Foucault retrace dans son cours intitulé *Sécurité, territoire, population*. Nous allons commencer notre analyse par une description du pouvoir pastoral pour arriver, au final, au pouvoir de la société de sécurité tout en essayant de saisir à la spécificité de la structure gouvernementale caractérisant l'Etat national moderne afin de pouvoir y reconnaître les lieux d'émergence des nouvelles subjectivités²².

Ratio pastoralis et ratio gubernatoria

Comment faut-il comprendre, selon les analyses généalogiques que propose Foucault de la réflexion sur les technologies gouvernementales, le fait que Dieu et le roi gouvernent le monde sous le mode pastoral ? Ce sont trois caractéristiques centrales qu'il nous faut mentionner pour répondre à cette question.

1) Si Dieu gouverne sous le mode pastoral, cela suppose que le monde était structuré par une économie du salut dans laquelle l'action des hommes devait être orientée vers une cause finale : « Le monde gouverné pastoralement selon l'économie du salut était [donc] un monde de causes finales qui culminaient vers un homme qui lui-même devait y faire son salut »²³. Ainsi, les causes finales et l'anthropocentrisme sont les deux premiers éléments centraux qui caractérisent la modalité pastorale consistant à gouverner le monde.

²¹ Sur ce point, Foucault se rapproche de Louis Althusser qui, dans son texte sur la surdétermination, se proposait de réaliser une analyse des formations sociales hétérogènes dans un complexe à dominant non structurable par une seule contradiction d'ordre social (voir ID, « Contradiction et surdétermination (Notes pour une recherche) » et « Sur la dialectique matérialiste (De l'inégalité des origines) », in *Pour Marx*, Paris, La Découverte, 2005).

²² Thomas Lemke est le premier à insister sur le fait que la théorie foucauldienne du pouvoir ne se résume pas à une analyse de ce qu'on nomme habituellement le « micro-pouvoir » et qu'elle doit être comprise aussi au niveau d'une généalogie des institutions centrales de l'État (voir ID, *Eine Kritik der politischen Vernunft. Foucaults Analyse der modernen Gouvernementalität*, Hamburg, Argument Verlag, 1997). Nous nous distinguons de cette démarche en ceci qu'en faisant une description des technologies gouvernementales ce sont les conditions d'émergence des nouvelles subjectivités qui nous intéressent au premier plan.

²³ STP, p. 241.

2) Deuxièmement, le monde gouverné pastoralement signifiait, selon les analyses de Foucault formulées dans *Sécurité, territoire, population*, que le monde était régi par une économie de l'obéissance. En effet, la manière dont Dieu intervient dans le monde pour le gouverner supposait, selon la *ratio pastoralis*, que les êtres humains se voyaient contraints de manifester la volonté de Dieu à travers une série de signes ou de prodiges²⁴.

3) Enfin et troisièmement, le monde gouverné pastoralement a pour caractéristique centrale une manière spécifique d'enseigner la vérité. Comme le note Foucault, le monde était comme un livre ouvert dans lequel les vérités « s'enseignent elles-mêmes [...] sous la forme du renvoi réciproque de l'une à l'autre, c'est-à-dire de la ressemblance et de l'analogie »²⁵.

La conjonction de ces trois caractéristiques nous permet d'observer que le monde gouverné pastoralement était « un monde entièrement finaliste, un monde anthropocentré, un monde de prodiges, de merveilles et de signes, un monde enfin d'analogies et de chiffres »²⁶. C'est précisément sur la base de cette description que Michel Foucault reprend les analyses développées par Saint Thomas dans *De regno* afin de pouvoir décrire le rôle que devait assumer le souverain dans un monde pastoralement gouverné. Une telle volonté de comprendre en quoi consistait la spécificité de l'action du souverain dans la pratique du gouvernement pastoral s'explique par le fait qu'elle rendra possible, à un moment précis des descriptions foucauldienne sur lesquelles nous insisterons plus avant, l'analyse de la difficulté de penser l'émergence d'un nouvel art spécifique de gouverner. Tâchons de suivre le fil des descriptions opérées par Michel Foucault tout en nous montrant attentif à la particularité de sa démarche historique. Le gouvernement que doit assurer le souverain est abordé par Saint Thomas à la lumière de ce que Foucault appelle les « analogies du gouvernement » qui sont au nombre de trois.

La pratique gouvernementale propre à l'exercice du pouvoir souverain reproduit le modèle du gouvernement de Dieu sur la terre. C'est pourquoi Saint Thomas argumente que l'excellence d'un art de gouverner consiste dans le fait qu'il imite la nature qui est, pour sa part, à son tour régie par Dieu. « L'art du roi sera excellent dans la mesure où il fera comme Dieu. Et tout comme Dieu a créé la nature, le roi sera celui qui fondera l'Etat ou la cité, et puis tout comme Dieu gouverne la nature, le roi gouvernera son Etat, sa cité, sa province ». C'est en ceci que consiste la première analogie avec Dieu²⁷.

La deuxième analogie reprise par Foucault se réfère au terme même de nature qui suppose une certaine force vitale en mesure de tenir ensemble les différentes parties d'un organisme. « Il n'y a rien, dit saint Thomas, dans le monde, ou en tout cas aucun animal vivant dont le corps ne serait aussitôt

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ *Ibidem.*

²⁶ *Ibidem.*

²⁷ STP, p. 238.

exposé à la perte, à la dissociation, à la décomposition, s'il n'y avait en lui une certaine force directrice, une certaine force vitale qui fait tenir ensemble ces différents éléments dont sont composés les corps vivants et qui les ordonne tous au bien commun »²⁸. De manière analogue il existe dans un royaume une force, instanciée dans la figure du roi, qui aurait pour tâche le maintien de la cohérence des différentes régions du royaume.

La troisième analogie est formulée par rapport au rôle que joue le pasteur dans un monde gouverné sous le mode pastoral. Puisque la finalité de l'action humaine n'est pas, comme l'affirme Saint Thomas, d'être riche ou heureux sur Terre, ce vers quoi tendrait l'homme c'est la « félicité éternelle » et « la jouissance de Dieu », ainsi, la fonction que doit assumer le roi est de « procurer le bien commun de la multitude suivant une méthode qui soit capable de lui faire obtenir la béatitude céleste. Et dans cette mesure-là, on voit que fondamentalement, substantiellement, la fonction du roi n'est pas différente de celle du pasteur à l'égard de ses ouailles [...] »²⁹. Elle n'est pas différente en ceci que le roi, tout comme le pasteur, non seulement ne doit pas compromettre mais doit également faire perdurer un possible salut éternel de l'individu³⁰.

Nous pouvons reconnaître qu'au cœur de ces trois analogies entre *ratio pastoralis* et *ratio gubernatoria* il existe une « continuum théologico-cosmologique » qui rend légitime l'acte du gouvernement du souverain. En effet, si le souverain peut gouverner dans un monde mu par l'économie de la *ratio pastoralis*, c'est dans la mesure où il y a continuité sans fractures entre Dieu et le monde. C'est précisément cette continuité qui sera brisée au milieu du XVI^e siècle au profit de l'institution d'un nouvel art de gouverner les hommes. Plusieurs phénomènes historiques doivent être invoqués afin de comprendre ce changement dans l'ordre des pratiques gouvernementales. Ils peuvent être situés sur deux niveaux : l'un est caractéristique de l'action des individus, l'autre est propre au savoir scientifique du XVI^e siècle.

Le plan de l'action se distingue par une pluralité de phénomènes hétérogènes qui ont bouleversé les régimes de gouvernement du XVI^e siècle. Ainsi, il convient de noter qu'à l'intérieur de l'institution ecclésiastique ont cours d'importantes insurrections comme par exemple la contre-réforme de Martin Luther qui réclamait une restructuration de l'Eglise en tant qu'autorité de gouvernement des individus³¹. Il est également important de noter que l'on peut observer, cette fois-ci à l'extérieur de l'autorité ecclésiastique, une prolifération des interrogations sur l'art de gouverner les individus. Ainsi, la question « comment se conduire ? » commençait à déborder le domaine des autorités ecclésiastiques tout en conquérant de nouveaux espaces, tels que la

²⁸ STP, p. 239.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ STP, pp. 233-235.

philosophie, le nom de René Descartes avec ses *Regulae ad directionem ingenii* étant en ce sens un exemple éloquent³².

Sur le plan du savoir scientifique il faut mentionner les grands bouleversements produits par l'astronomie de Copernic et Kepler ainsi que par la physique de Galileo Galilée. Comme le note Michel Foucault, l'un des effets majeurs de ces savoirs scientifiques a été de montrer que Dieu ne gouvernait le monde que par des lois universelles auxquelles on pouvait accéder par une analyse d'ordre mathématique. Or, si l'on accepte que Dieu gouverne le monde au moyen de lois universelles mathématiquement mesurables, on affirme en même temps que Dieu ne gouverne pas ces lois ou, plus précisément, qu'il ne les gouverne pas sous le mode pastoral³³.

Nous devons ainsi noter qu'avec l'instauration de l'*épistémè classique* le mode de gouvernement pastoral va céder la place à une autre manière de gouverner les hommes. Reprenons un long passage de *Sécurité, territoire, population* pour pouvoir y identifier et analyser une série de concepts centraux propres aux analyses foucaaldiennes des régimes de gouvernement.

Or à la même époque, exactement, 1550-1660, va se développer un tout autre thème qui est celui-ci : ce qui fait le propre du souverain, dans l'exercice de sa souveraineté, par rapport à ses sujets, ce n'est pas qu'il a seulement à prolonger sur terre une souveraineté divine qui se répercuterait en quelque sorte dans le continuum de la nature. Il a une tâche spécifique et que personne d'autre n'a [à remplir]. Ni Dieu par rapport à la nature, ni l'âme par rapport au corps, ni le pasteur ou le père de famille par rapport à ses ouailles ou à ses enfants. Quelque chose d'absolument spécifique : cette action, c'est celle qui consiste à gouverner et pour laquelle il n'a pas à trouver de modèle, ni du côté de Dieu ni du côté de la nature. Cette émergence de la spécificité du niveau et de la forme du gouvernement, c'est cela qui se traduit par la problématisation nouvelle, à la fin du XVI^e, de ce qu'on appelait la *res publica*, la chose publique. Disons, là encore d'un mot, que vous avez un phénomène, tout un processus de la gouvernementalisation de la *res publica*. On demande au souverain de faire plus qu'exercer la souveraineté, de faire autre chose que Dieu par rapport à la nature, que le pasteur par rapport à ses ouailles, que le père de famille par rapport à ses enfants ou le berger par rapport à son troupeau. En somme, on lui demande un supplément par rapport à la souveraineté et on lui demande une différence, une altérité par rapport au pastoralat. Et le gouvernement, c'est ça. C'est plus que la souveraineté, c'est un supplément par rapport à la souveraineté, c'est autre chose que le pastoralat, et ce quelque chose qui n'a pas de modèle, qui doit se chercher son modèle, c'est l'art de gouverner. Quand on aura trouvé l'art de gouverner, on saura selon quel type de rationalité on pourra faire cette opération qui n'est ni la souveraineté ni le pastoralat. D'où l'enjeu,

³² STP, pp. 235-236.

³³ STP, p. 240. En commentant ce fragment des analyses déployées dans STP, Jean Terrel observe que Foucault décrit l'émergence du savoir scientifique et de la nouvelle action gouvernementale comme deux événements concomitants tout en ignorant la manière dont ils sont réunis dans la théorie politique de Hobbes. Sur ce point précis, nous consulterons tout particulièrement Jean Terrel, « Souveraineté et gouvernement chez Hobbes », in ID, *Politiques de Foucault*, Paris, PUF, 2010, pp. 72-84.

d'où la question fondamentale de cette fin du XVI^e siècle : qu'est-ce que c'est que l'art de gouverner ?³⁴

Ce passage s'avère selon nous important, dans la mesure où il contient non seulement une série de termes foucauldien fondamentaux mais aussi parce qu'il est possible d'y reconnaître la manière même dont le travail généalogique est déployé et conduit par Michel Foucault. Ainsi, il convient d'observer, de prime abord, que ce qui attire l'attention de Foucault est l'action *spécifique* consistant à gouverner les individus. Cette qualification peut être comprise en deux sens. Comme nous l'avons noté plus haut, l'intérêt d'une analyse généalogique n'est pas de fournir une théorie générale ou une science universelle du gouvernement mais de pouvoir saisir la singularité historique des techniques réfléchies de conduire la conduite des hommes. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le changement de la nature même du rapport entre théorie et pratique chez Foucault : la pratique de gouverner n'est pas analysée en tant qu'application des principes théoriques généraux et, inversement, la théorie n'est pas la totalisation des faits pratiques. En effet, la théorie est comprise en tant qu'effectuation de la pratique même de gouverner, Foucault se propose ainsi d'avancer dans une « étude de la rationalisation de la pratique gouvernementale *dans l'exercice* de la souveraineté politique »³⁵.

Toutefois il nous faut remarquer, deuxièmement, que le travail généalogique réside dans l'effort de rendre visible la nouveauté des problématisations de l'action sur l'action des individus. Ainsi, le qualificatif « spécifique » doit être rapporté à l'acte historique événementiel qui se singularise dans le mouvement de déploiement de l'action gouvernementale. Loin de demeurer dans le cadre d'une analyse d'un passé révolu, il s'agit pour Foucault de rendre visible l'originalité des problèmes que pose le présent et, partant, de créer les conditions d'émergence des nouvelles subjectivités. Cette observation n'est pas anodine : s'il n'est pas erroné d'insister sur l'idée qu'une description archéo-généalogique n'est pas une démarche théorique se proposant de faire une analyse de la normativité des principes normatifs qui fonderaient le fonctionnement des pratiques discursives ou la meilleure manière de gouverner les individus³⁶, nous devons en même temps insister sur le fait qu'elle fonctionne de manière à rendre visible la nouveauté qui caractérise les formes de gouverner propres au présent. Dans cette perspective, la généalogie apparaît en tant qu'intensificateur du travail de création des nouvelles formes de gouverner les hommes. Le passage que nous venons de citer exemplifie ce travail de mise en lumière. Le problème singulier que Foucault se donne la tâche de rendre visible est le suivant : dans la mesure où la nouvelle raison gouvernementale ne répète

³⁴ STP, p. 242.

³⁵ Michel Foucault, *Naissance de la biologique*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 4 (nous soulignons). Sur le rapport théorie-pratique, à voir aussi le dialogue avec Gilles Deleuze « Les intellectuels et le pouvoir », in *Dits et écrits I*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, notamment p. 1176.

³⁶ Stéphane Legrand, *Les normes chez Foucault*, Paris, PUF, 2007, pp. 16-17.

ni le régime du pouvoir de la souveraineté ni celui de la raison pastorale, un effort de production de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques lui est inhérent. Dans son texte *Qu'est-ce que la critique ?*³⁷, Michel Foucault s'était référé à ce travail de créativité en utilisant l'expression « épreuve d'événementialisation ». Les deux termes de cette expression, celui d'« épreuve » et d'« événement », s'avèrent capitaux en ceci qu'ils condensent la spécificité des analyses foucauldienne. Celles-ci ont pour finalité, comme nous l'avons déjà affirmé, de créer un dispositif à l'intérieur duquel l'on puisse saisir la singularité d'un travail original se donnant pour tâche l'invention de nouveaux concepts afin de mettre en œuvre de nouvelles façons de gouverner les hommes.

Gouverner sous le prisme réflexif de la « raison d'Etat »

Les nouveaux concepts qui répondaient à la question « qu'est-ce que c'est que l'art de gouverner ? » sont « raison d'Etat » et « principes de nature », *ratio status* et *principiae naturae*. Cependant le problème que pose Michel Foucault en mettant en évidence la nouveauté de ces termes consiste dans l'explication de leur origine ou dans la causalité historique qui les a rendus en même temps possibles. Cet aspect des analyses foucauldienne s'avère central. Comme nous l'avons vu plus haut, la généalogie récusait l'idée d'une histoire se développant comme un enchaînement successif des phénomènes tout en affirmant la primauté d'un complexe dominé par des régimes disparates de pouvoir. C'est pourquoi le travail généalogique se caractérise par un effort de description d'une pluralité des processus historiques qui produisent, dans leur coagulation, des effets globaux (comme *la ratio status* et *principae naturae*), raison pour laquelle Foucault critique la thèse d'une source unique qui résiderait dans le fondement de la productivité historique. A cette caractéristique de la méthode de généalogie développée dans *Sécurité, territoire, population* s'ajoute l'originalité de son objectif spécifique d'étude qui est de montrer le processus ayant mené à la naissance de la forme-Etat en tant que pratique gouvernementale moderne. Comme nous venons de l'affirmer, l'émergence des termes *ratio status* et *principae naturae* est analysée, par Foucault, en rapport avec une série de phénomènes historiques hétérogènes, comme par exemple la résistance de type protestant vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise ou la révolution scientifique des savoirs propre à l'astronomie et la physique, ces deux termes étant les premières manifestations du type classique de fonctionnement de l'Etat occidental. Essayons de progresser dans le sens de cette démarche.

Que faut-il entendre par « raison d'Etat » ? Afin de répondre à cette question, il nous faut tout d'abord définir le terme de « raison » puis celui d'« Etat ». Pour ce faire, Foucault prend pour point de référence les textes de Palazzo (notamment le *Discours du gouvernement et de la vraie raison d'Etat*)

³⁷ Michel Foucault, « Qu'est-ce que la critique ? », in *Bulletin de la Société française de Philosophie*, Paris, Armand Collin, 1990.

et de Chemnitz (précisément les *Intérêts des Princes d'Allemagne*). Palazzo définit le concept de « raison » selon deux perspectives, l'une objective et l'autre subjective. D'un point de vue objectif la raison doit être comprise comme étant l'essence d'une chose, comme ce qui rend possible l'union de ses différentes parties³⁸. Subjectivement, la raison se définit comme une « puissance de l'âme » en tant que cette puissance permet l'accès à la connaissance de la « vérité des choses », autrement dit le lien qui fait coaguler les différentes parties constitutives de l'essence de la chose. Nous comprenons, en ce sens, que « la raison [est] un moyen de connaissance, mais également quelque chose qui permet à la volonté de se régler sur ce qu'elle connaît, c'est-à-dire de se régler sur l'essence même des choses »³⁹.

Le concept d'« Etat » doit être entendu, selon Palazzo, dans quatre sens. Tout d'abord, un Etat doit être compris comme un domaine, en tant que *dominum*. Deuxièmement, l'état est une juridiction ou un ensemble de lois. Troisièmement, l'état est « une condition de vie », « un statut individuel », « une profession » : « l'état de magistrat ou l'état de célibat ou l'état religieux ». Enfin, un « état » est une instance « qui rend quelque chose sinon tout à fait immobile [...] cet état [...] fait que la chose reste ce qu'elle est »⁴⁰. Nous pouvons maintenant décrire la conjonction de ces deux éléments, la « raison » et l'« état », selon que l'on met l'accent sur l'un ou l'autre élément. Du point de vue objectif, la raison d'Etat est ce qui est « nécessaire et suffisant pour que la république, aux quatre sens du mot 'état', conserve exactement son intégrité »⁴¹. Du point de vue subjectif, la raison d'Etat est « une règle ou un art [...] qui nous fait connaître les moyens pour obtenir l'intégrité, la tranquillité ou la paix de la république »⁴².

Il y a quatre caractéristiques fondamentales qu'il convient de mettre en relief dans cette définition de la raison d'Etat. Ainsi, il est important d'observer que, premièrement, cette description de la raison d'Etat se réfère à l'Etat lui-même et rien qu'à lui : aucune référence n'est faite, donc, à un ordre naturel, à un ordre du monde ou bien à un ordre divin. Deuxièmement, il faut noter que la raison d'Etat est « l'essence même de l'Etat » ainsi que la connaissance qui « permet de suivre en quelque sorte la trame de cette raison d'Etat et d'y obéir ». C'est pourquoi la raison d'Etat suppose un art décliné sur un versant pratique et sur un autre versant théorique ou de connaissance. Troisièmement, la raison d'Etat est fondamentalement « conservatoire ». Comme nous l'avons mentionné, la raison d'Etat contient en soi les éléments nécessaires et suffisants pour que l'Etat préserve son intégrité. Enfin, il est important de souligner que la raison d'Etat ne se réfère à aucune finalité extérieure à l'Etat lui-même. Foucault note, ainsi, que « la fin de la raison d'Etat, c'est l'Etat lui-même, et s'il

³⁸ STP, p. 261.

³⁹ STP, p. 262.

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² STP, p. 263.

y a quelque chose comme une perfection, comme un bonheur, comme une félicité, ce ne sera jamais que [celui] ou celles de l'Etat lui-même. Il n'y a pas de dernier jour. Il n'y a pas de point ultime »⁴³. Nous devons souligner, dans cette discussion sur le terme de « raison d'Etat », un principe central :

L'Etat ne s'ordonne qu'à lui-même. Il n'y a aucune loi possible [...] ni même aucune loi morale, ni même aucune loi naturelle [...] qui puisse s'imposer de l'extérieur à l'Etat. L'Etat ne s'ordonne qu'à lui-même, il cherche son propre bien et n'a aucune finalité extérieure, c'est-à-dire qu'il ne doit déboucher sur rien d'autre que lui-même. Ni le salut du souverain, bien entendu, ni le salut éternel des hommes, ni aucune forme d'accomplissement ou d'eschatologie vers laquelle il devrait tendre. On est [...] avec la raison d'Etat dans un monde dans lequel il y aura nécessairement, fatalement et pour toujours une pluralité d'Etats qui n'auront leur loi et leur fin qu'en eux-mêmes⁴⁴.

Pour mieux comprendre ces nouveaux principes théoriques il convient de garder à l'esprit la nouvelle réalité historique à laquelle ils répondent. Ainsi, il nous faut tout particulièrement mentionner la scission du fonctionnement institutionnel de l'Eglise due à la Réforme et, par conséquent, le fait que les Etats « n'ont plus à se regrouper selon leur appartenance religieuse »⁴⁵. Cette forme d'universalité gouvernementale perdant sa vocation, ce qu'on voyait s'affirmer, était précisément la pluralité des états et un nouveau statut du temps politiquement ouvert, ce qui doit se comprendre dans les termes d'une augmentation des forces de l'Etat. Les Etats sont en ce moment historique des « unités absolues » qui cherchent à s'affirmer dans un espace qui est celui de la concurrence commerciale, de la circulation monétaire, de la conquête coloniale et du contrôle des mers⁴⁶.

Toutefois une question pourrait être posée : le phénomène de la concurrence est-il véritablement un phénomène nouveau dans l'histoire ? Pour répondre à cette question il faut faire attention à la manière dont Foucault entend poser le problème du devenir historique des formes gouvernementales. En effet, la question n'est pas de savoir si ces phénomènes de concurrence existaient réellement ou non dans l'histoire. Il s'agit, dans les analyses déployées par Michel Foucault, de saisir le moment à partir duquel les rapports entre les états ont commencé à être *réfléchis* dans des termes tels que la concurrence et la rivalité. Autrement dit, l'intérêt n'est pas de savoir si les Etats étaient réellement dans un rapport de rivalité mais d'analyser les façons de *problématiser* le rapport entre les Etats et de faire voir le moment où ce rapport avait été interrogé à la lumière des concepts de concurrence et de rivalité⁴⁷.

⁴³ STP, p. 264.

⁴⁴ STP, p. 298.

⁴⁵ STP, p. 299.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ STP, p. 301. Pour une comparaison du terme de « rivalité » (entre les Princes) avec le terme de « concurrence » (entre les Etats), voir STP, pp. 302-303.

C'est précisément dans ce sens que nous affirmons que la « force » est un nouvel élément qui singularise le mode d'appréhension de la raison politique. Ainsi, Foucault décrira deux grands ensembles qui ont pour rôle le maintien et l'augmentation des forces d'Etat : le dispositif « diplomatico-militaire » et le dispositif de la « police ».

Le dispositif diplomatico-militaire contient des techniques servant à mettre en œuvre un nouvel ordre entre les Etats car, comme nous l'avons noté plus haut, l'Europe de cette époque, plus précisément de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, était divisée en une pluralité d'Etats ayant connu la fin de l'Empire Romain et nécessitant un nouvel équilibre européen⁴⁸. L'expression « balance de l'Europe »⁴⁹ se trouvait au cœur des nouvelles tentatives consistant à repenser le rapport entre les Etats et elle signifiait l'impossibilité pour l'Etat le plus fort d'imposer sa loi aux autres Etats moins forts. Autrement dit, la balance de l'Europe prévoyait une limitation de l'écart entre les Etats considérés les plus puissants et les autres Etats faibles⁵⁰. Ainsi, au lieu d'une monarchie universelle et d'une eschatologie absolue fixant à l'histoire un point d'aboutissement appelé « empire », nous pouvons reconnaître avec la nouvelle réalité historique que l'on peut qualifier au moyen de l'expression « balance européenne », une eschatologie relative ou fragile vers laquelle tendent les Etats et que l'on peut appeler la « paix »⁵¹. Par quels moyens peut-on maintenir cette paix fragile ? D'abord, au moyen de la guerre. Toutefois il nous faut noter que le terme de « guerre » a un autre sens que celui qu'il avait au Moyen Age. Au Moyen Age, la guerre était une guerre du droit : elle se déclenchait, donc, au moment où il y avait violation du droit du roi. Au moment historique dont nous nous occupons à présent la guerre est faite pour rétablir l'équilibre européen. Le deuxième moyen pour parvenir à la paix est la diplomatie : les idées directrices suivies par les diplomates de cette époque répondent à la nécessité de garder un équilibre interétatique. Les relations de commerce, le transfert des territoires ou des colonies se font non pas en fonction de l'ancien droit de l'héritage ou bien du droit du vainqueur, mais selon les principes physiques, car ce dont il s'agit maintenant, c'est de la configuration territoriale à la base des principes qui affirment la nécessité d'un équilibre interétatique : « C'est une physique des Etats et non plus un droit des souverains qui va être le principe fondamental de

⁴⁸ « L'Europe comme région géographique d'Etats multiples, sans unité mais avec dénivellation entre les petits et les grands, ayant au reste du monde un rapport d'utilisation, de colonisation, de domination, c'est cette pensée-là qui s'est formée [à la] fin [du] XVI^e et au tout début du XVII^e siècle, une pensée qui va se cristalliser au milieu du XVII^e avec l'ensemble des traités qui sont signés à ce moment-là, et c'est cette réalité historique dont nous ne sommes toujours pas sortis. Voilà ce que c'est que l'Europe », STP, p. 306.

⁴⁹ C'est l'analyse de l'émergence de cette notion dans un contexte historique nouveau qui rend possible une nouvelle manière d'appréhender le rapport entre les Etats européens occidentaux et ses colonies en tant que ses dernières sont co-constitutives d'un possible équilibre européen et non pas simplement l'effet d'une vision européocentriste rétrospective. Sur ce point voir Santiago Castro-Gomez, « Colonialisme et géopolitique », in Marc Maesschalck et Alain Loute (dir.), *Nouvelle critique sociale. Europe-Amérique Latine. Aller-retour*, Monza, Polimetrica, 2011, pp. 257-281.

⁵⁰ STP, p. 307.

⁵¹ STP, p. 308.

cette nouvelle diplomatie »⁵². Enfin, le moyen d'arriver à l'instauration de la paix consiste en une série d'éléments techniques. Il s'agit, plus précisément, de l'établissement d'un dispositif militaire permanent qui comporterait, premièrement, une spécialisation de l'homme de guerre ; deuxièmement, ce dispositif supposerait la mise en place d'une structure armée permanente dont on pourrait se servir en cas de guerre ; troisièmement, le dispositif militaire supposerait la construction de forteresses et la création de moyens de transports ; enfin et quatrièmement, l'appareil militaire nécessiterait un savoir d'ordre tactique. Ainsi, il s'agit de « l'existence d'un dispositif militaire permanent, coûteux, important, savant à l'intérieur même du système de la paix, c'est cela qui a été bien sûr un des instruments indispensables à la constitution de l'équilibre européen »⁵³.

Le deuxième dispositif permettant de cristalliser les rapports de forces entre les Etats est la police. Il est important de noter qu'au XVII^e siècle la police avait moins pour fonction l'application d'un ordre juridique que celle d'un « calcul et (de) la technique qui (...) (allaient) permettre d'établir une relation mobile, mais malgré tout stable et contrôlable, entre l'ordre intérieur de l'Etat et la croissance de ses forces »⁵⁴. Autrement dit, « la police, c'est ce qui doit assurer la splendeur de l'Etat [...] La police, c'est [...] l'art de la splendeur de l'Etat en tant qu'ordre visible et force éclatante [...]. Le bon emploi des forces de l'Etat, c'est cela l'objet de la police »⁵⁵. Ce sont surtout trois fonctions que la police doit assumer dans son rapport à l'Etat.

Tout d'abord, la police doit accroître les forces de l'Etat tout en maintenant un ordre optimal au sein de l'Etat. Cependant pour que les rapports entre les Etats soient en équilibre et pour que ce rapport de forces ne soit pas en défaveur de l'un des Etats, la police des Etats devait fonctionner de manière efficace, ce même dans l'Etat qui n'était pas « le sien ». « L'équilibre européen, affirme Foucault, donnera le droit à l'ensemble des Etats de veiller à ce que la police soit bonne dans chacun de ces Etats »⁵⁶. L'instrument commun aussi bien à l'équilibre européen qu'à l'organisation de la police est la statistique en tant que celle-ci représente la connaissance des forces de l'Etat : c'est en connaissant ses propres forces et en les comparant aux forces des autres Etats qu'un équilibre européen pourra être mis en place⁵⁷. La synthèse de ces trois éléments centraux de la fonction qu'occupe la police nous permet de comprendre quel est son objectif :

⁵² STP, p. 310.

⁵³ STP, pp. 312-313.

⁵⁴ STP, p. 321.

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ STP, p. 322.

⁵⁷ Pour une archéologie politique de la statistique, nous consulterons Thomas Berns, *Gouverner sans gouverner. Une archéologie politique de la statistique*, Paris, PUF, 2009.

Ce qui caractérise un Etat de police, c'est que ce qui l'intéresse, c'est ce que font les hommes, c'est leur activité, c'est leur « occupation ». L'objectif de la police, c'est donc le contrôle et la prise en charge de l'activité des hommes en tant que cette activité peut constituer un élément différentiel dans le développement des forces de l'Etat [...]. A travers le projet de Turquet de Mayerne, on voit, au fond, à quoi s'accroche ce projet de grande police. C'est l'activité de l'homme comme élément constitutif de la force de l'Etat⁵⁸.

Ainsi, la police doit se donner pour objet de travail l'activité des hommes en tant que cette dernière s'intègre aux forces de l'Etat de manière à les augmenter. En retour, l'Etat doit procéder de sorte à stimuler l'activité des hommes et, ce faisant, l'orienter vers sa propre utilité⁵⁹. Nous pouvons comprendre, en suivant ces observations, quels sont les objets dont la police doit désormais s'occuper. Ils peuvent être organisés en cinq groupes.

En premier lieu, la police doit s'occuper du nombre d'habitants : « La force d'un Etat, affirme Foucault en commentant Palazzo, dépend du nombre de ses habitants »⁶⁰. Cette thèse existait en effet déjà au Moyen Age, mais elle va être maintenant (et jusqu'au début du XVIII^e siècle) renforcée. La question centrale qui traverse l'activité de la police de cette époque est la suivante : quel doit être le rapport entre le nombre d'hommes et l'étendue d'un Etat pour que la force de l'Etat puisse croître au mieux ?

Le deuxième objet de l'activité de la police consiste dans les nécessités de la vie, telles la nourriture, le logement, le chauffage, etc. C'est cet intérêt spécifique qui implique une politique agricole particulière.

Le troisième objet de la police est la santé. Ce domaine est également à la charge de la police dans la mesure où elle représente l'une des conditions nécessaires pour que les hommes puissent travailler et, plus généralement, mener de manière durable leurs activités⁶¹.

La quatrième tâche de la police est de veiller à l'activité des hommes de manière à ce qu'elle soit effectivement pratiquée et, par conséquent, que l'Etat puisse en bénéficier. Ainsi, Foucault affirmait que le rôle de la police était de « ...veiller aux différents types d'activités dont les hommes sont susceptibles, veiller à ce que, effectivement, les différents métiers dont on a besoin, et dont l'Etat a besoin, soient effectivement pratiqués, veiller à ce que les produits soient fabriqués selon un modèle qui soit tel que le pays puisse en bénéficier »⁶². Enfin, la police doit s'occuper de la circulation et plus

⁵⁸ STP, p. 330.

⁵⁹ « [...] elle devra se donner comme instrument tout ce qui est nécessaire et suffisant pour que cette activité de l'homme s'intègre effectivement à l'Etat, à ses forces, au développement des forces de l'Etat, et elle devra faire en sorte que l'Etat puisse en retour stimuler, déterminer, orienter cette activité d'une manière qui soit effectivement utile à l'Etat. D'un mot, il s'agit de la création de l'utilité étatique, à partir de, et à travers l'activité des hommes », STP, p. 330.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ STP, p. 332.

⁶² *Ibidem*.

précisément de l'état des routes, de leur développement, mais aussi de la navigabilité des fleuves et des canaux.

En somme, nous dirons pour reprendre les mots de Foucault que :

[C]e que la police va avoir à régir et qui va constituer son objet fondamental, cela va être toutes les formes [...] de coexistence des hommes les uns à l'égard des autres. C'est le fait qu'ils vivent ensemble, qu'ils se reproduisent, qu'ils ont besoin, chacun pour sa part, d'une certaine quantité de nourriture, d'air pour respirer, vivre, subsister, c'est le fait qu'ils travaillent, qu'ils travaillent les uns à côté des autres, à des métiers différents ou semblables, c'est le fait aussi qu'ils sont dans un espace de circulation, c'est [...] toute cette socialité que la police doit prendre en charge⁶³.

Ainsi, la police « embrasse le domaine qui va du vivre au plus vivre »⁶⁴. Elle se distingue, sur ce point, de l'ancien pouvoir de souveraineté qui était commandé par le problème immédiat de ne pas mourir et survivre. Citons une fois de plus Michel Foucault :

Disons d'un mot que dans ce système économique, social, on pourrait même dire dans ce système anthropologique nouveau qui se met en place à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, dans ce nouveau système qui n'est plus commandé par le problème immédiat de ne pas mourir et survivre, mais qui va être commandé maintenant par le problème : vivre et faire un peu mieux que vivre, [...] c'est là que la police s'insère, dans la mesure où elle est l'ensemble des techniques qui assurent que vivre, faire un peu mieux que vivre, coexister, communiquer, tout ceci sera effectivement convertissable en forces d'Etat. La police, c'est l'ensemble des interventions et des moyens qui assurent que vivre, mieux que vivre, coexister, sera effectivement utile à la constitution, à la majoration des forces de l'Etat⁶⁵.

Mais il est important d'observer, en suivant l'enchaînement de nos analyses, qu'une caractéristique centrale des objets dont s'occupe la police est que ce sont des objets urbains : la rue, le marché, le commerce⁶⁶. Le problème spécifique que traite la police de cette époque est la coexistence de ces éléments en tant qu'elle rend possible une croissance des forces d'Etat. De manière plus précise, la police doit s'occuper du problème de l'échange et de la mise en circulation des marchandises. C'est pourquoi, comme le relève Foucault, la pratique policière de l'époque ne pouvait être distinguée de la pratique gouvernementale propre au mercantilisme, cette pratique étant entendue comme « une technique et un calcul du renforcement de la puissance des Etats dans la compétition européenne par le commerce, par le développement du commerce et par la vigueur nouvelle donnée aux relations commerciales »⁶⁷. A l'intérieur

⁶³ STP, p. 333.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ STP, p. 334.

⁶⁶ La police, affirme Foucault, était perçue en tant que « condition d'existence de l'urbanité », STP, p. 344.

⁶⁷ STP, p. 345.

de cette logique de l'augmentation des forces de l'Etat la population ne pouvait être perçue par les mercantilistes qu'en tant qu'un facteur central qui permettait l'intensification de la puissance des Etats se retrouvant dans le contexte de ce que nous avons décrit sous l'expression « balance de l'Europe ». Cependant, l'on ne comprendrait pas suffisamment le statut propre à la population dans le cadre de la pratique gouvernementale mercantiliste en précisant uniquement que le rapport aux masses était réfléchi à la lumière du rapport entre le souverain et ses sujets. C'est, plus précisément, en tant que collection des sujets de droit soumis à la volonté du souverain que la population était pensée⁶⁸.

La pratique gouvernementale moderne

C'est avec les physiocrates qu'une nouvelle manière de percevoir le statut de la population se cristallisera dans une nouvelle pratique gouvernementale. Celle-ci consistait, plus précisément, dans un projet critique de l'« urbanocentrisme » qui caractérisait la pratique gouvernementale mercantiliste. La critique des physiocrates revendique, à l'inverse des mercantilistes, le bien-être du paysan et vise « une désurbanisation au profit d'un agrocentrisme »⁶⁹. La politique agricole de type physiocrate centrée sur la paysannerie est ainsi la première brèche ouverte dans la pratique gouvernementale des mercantilistes. Toutefois nous devons noter, deuxièmement, que pour les physiocrates la population cessa d'être perçue comme une collection de sujets de droit soumis à la volonté du souverain et acquit une consistance propre à leur activité que le souverain ne peut plus contrôler. Si les mercantilistes croyaient que les choses pouvaient être indéfiniment adaptées à la *ratio* de l'Etat, sous le prisme réflexif des physiocrates la population apparaît dotée d'une phénoménalité irréductible à la volonté du pouvoir étatique (nous reviendrons un peu plus loin sur ce point). Ainsi, et troisièmement, la population ne peut plus être perçue selon une logique quantitative : comme nous l'avons vu, pour les mercantilistes la croissance de la force de l'Etat supposait une augmentation du nombre de la population. Dans le cas des physiocrates, la population se caractérise qualitativement par une naturalité qu'il s'agit d'atteindre à travers des techniques spécifiques. C'est pourquoi le rôle que l'Etat jouait dans la pratique gouvernementale mercantiliste doit maintenant diminuer afin de laisser libre la manifestation de l'intérêt des agents particuliers à s'organiser selon une logique hétérogène à la *ratio status*⁷⁰. Mais que faut-il entendre par cette « naturalité » de la population ? Elle va affleurer notamment sous le mode de trois pratiques

⁶⁸ « C'était comme sujets de droit, sujets soumis à une loi, sujets pouvant être susceptibles d'un encadrement réglementaire, c'était dans le rapport de la volonté du souverain à la volonté soumise des gens que se situait le projet mercantiliste, caméraliste ou colbertien... », STP, p. 72.

⁶⁹ STP p. 351.

⁷⁰ Pour plus de détails concernant la politique de la circulation des grains chez les mercantilistes et chez les physiocrates, voir STP, la leçon du 18 janvier.

gouvernementales que nous reprenons ici afin de pouvoir avancer dans notre démarche là où Foucault n'avait pas, selon notre analyse, suffisamment insisté.

1) Le premier élément qui caractérise la naturalité de la population consiste dans des phénomènes qui sont apparemment éloignés des activités de la population mais qui, néanmoins, s'avèrent efficaces pour son développement : tels, par exemple, le phénomène du flux de la monnaie dans un pays dont le statut était analysé de manière à ne pas laisser des régions inertes dans les activités de la population ; ou encore celui d'importation et d'exportation des marchandises. Ce type de réflexions sur le rapport entre l'activité de la population et les phénomènes se trouvant dans son voisinage plus ou moins immédiat montre que la population n'est plus perçue comme une masse de sujets de droit que l'on peut plier à la simple volonté du souverain et que, par conséquent, elle doit être réfléchie de manière à la saisir dans sa naturalité.

2) Selon la lecture foucauldienne des théoriciens du statut de la population du XVIII^e siècle le désir est considéré comme le moteur de l'action. C'est en ce sens que quelqu'un comme Quesney croyait que « le désir, c'est la recherche de l'intérêt pour l'individu »⁷¹. L'individu, commente Foucault, peut évidemment se tromper dans la recherche de son désir personnel, mais une chose ne peut pas tromper : c'est précisément le jeu spontané du désir qui peut permettre l'émergence d'un intérêt propre à la population elle-même. « [C]'est là, affirme Foucault, ce qui marque à la fois la naturalité de la population que l'on se donne pour la gérer »⁷².

3) Troisièmement, la population apparaît sous la forme des régularités et des constantes mesurables, telles que la natalité et la mortalité. En faisant cette affirmation, c'est à John Graunt que Michel Foucault fait référence, un maître drapier de profession qui avait établi des tableaux de mortalité en fonction de plusieurs facteurs comme l'année, la ville, l'âge, etc.

Mais l'intérêt de notre démarche n'était pas de procéder à une description des technologies modernes de gouvernement uniquement dans la mesure où elles nous permettent de saisir la possibilité d'émergence de nouvelles façons de problématiser le gouvernement des hommes. Le parcours que nous avons suivi jusqu'à présent nous a-t-il conduit à cette fin ? Nous avons pu voir, à travers notre cheminement, les conditions historiques du développement des pratiques gouvernementales réfléchies et propres à la spécificité de l'état classique et moderne. Pour pouvoir saisir la possibilité d'effectuation d'une nouvelle manière de gouverner les hommes, ce vers quoi doit se diriger notre attention c'est aussi l'émergence, en même temps que l'invention des nouvelles techniques gouvernementales que nous venons d'énumérer plus haut, d'une nouvelle série de savoirs propres aux sciences humaines que Michel Foucault avait surtout analysée dans *Les mots et les choses* : la philologie, l'économie

⁷¹ STP, p. 75.

⁷² *Ibidem*.

politique et la biologie. Comme le souligne Foucault à la fin de la leçon du 25 janvier de son cours *Sécurité, territoire, population*, la population n'est pas uniquement l'objet des pratiques gouvernementales mais, en même temps, le référentiel du savoir des sciences humaines⁷³. Ainsi, il faut remarquer le passage du discours propre à l'analyse des richesses à l'économie politique, discipline qui a pour objet central d'analyse la population. De même, la population en tant qu'objet de savoir apparaît dans le discours de la philologie, comme une science qui s'est détachée, à un niveau épistémologique, de l'ancien discours propre aux analyses de la grammaire générale. Enfin, la population connaît un nouvel espace d'affleurement dans le discours de la biologie du commencement du XIX^e siècle, cette science produisant une rupture par rapport aux analyses de l'histoire naturelle du XVII^e siècle. Le nouveau personnage qui fait ainsi son entrée dans l'histoire est la population comprise dans son épaisseur propre et c'est sous trois formes que s'opère cette émergence : sous la forme de « l'homme qui parle » (objet d'étude de la philologie), de « l'homme qui travaille » (objet d'étude de l'économie politique) et de « l'homme qui vit » (objet d'étude de la biologie moderne). Il s'agit d'une triple manifestation faisant surface à côté d'une triple objectivation des pratiques gouvernementales. C'est précisément cette étrange simultanéité symétrique qui doit attirer toute notre attention. Nous avons l'impression, à la lecture de Foucault, que l'institutionnalisation des nouvelles formes du savoir des sciences humaines correspond, et de manière simultanée, à l'institutionnalisation de nouvelles pratiques gouvernementales : le savoir scientifique ayant pour objet d'étude le statut de l'homme travaillant, de l'homme vivant et de l'homme parlant s'articule sur la prise en charge de la population par des technologies gouvernementales correspondantes. Cependant si ces trois formes du savoir des sciences humaines sont clairement identifiables dans les analyses développées par Foucault dans *Les mots et les choses*, nous devons observer qu'au niveau des descriptions des pratiques gouvernementales modernes un espace vide est repérable, c'est précisément celui où devrait figurer l'homme parlant. En regardant de plus près le texte de Foucault, nous observons que les technologies gouvernementales modernes analysées dans *Sécurité, territoire, population* ne se rapportent pas à la prise en charge de « l'homme parlant », figure que l'on peut facilement reconnaître dans l'analyse foucauldienne du discours des sciences humaines. Ainsi, le problème qui se pose est de savoir comment l'on peut expliquer ce manque dans les analyses foucauliennes des techniques gouvernementales. Essayons de décrire schématiquement le fil conducteur de notre démarche critique.

⁷³ STP, p. 78.

Conclusions

En nous proposant de radicaliser la critique de l'Etat national développée par Etienne Balibar tout en procédant à une analyse des technologies gouvernementales réfléchies à partir desquelles la genèse historique de l'Etat moderne puisse être comprise, nous avons eu pour objectif de rendre visible la possibilité d'émergence de nouvelles subjectivités. Nous avons notamment décrit trois formes réflexives spécifiques de l'action gouvernementale : la pastorale chrétienne, la *ratio status* de l'âge classique et enfin l'Etat moderne ayant pour objet gouvernable la population comprise dans ce que nous avons appelé « sa naturalité ». Mais ce cheminement nous a conduit à une mise en rapport des technologies gouvernementales modernes avec une série des savoirs propres au discours des sciences humaines. C'est précisément l'analyse de ce rapport qui nous a permis de rendre visible l'interstice qui se creuse entre les techniques de pouvoir et face auquel une nouvelle forme d'action collective aurait pu surgir. La condition d'émergence des nouvelles subjectivités est selon nous l'acte de monstration des brèches qui déstabilisent les rapports de pouvoir. Cet interstice entre les technologies gouvernementales de l'Etat moderne est en quelque sorte un lieu vide de pouvoir qui doit attirer toute notre attention afin que nous puissions poser à nouveau, à un niveau plus profond, la question du fonctionnement de l'idéologie étatique ainsi que celle de la créativité sociale rendant possible l'émergence de nouvelles subjectivités. La conclusion de cette analyse est que c'est la conjonction d'une analyse du savoir des sciences humaines et des technologies gouvernementales qui nous a permis de saisir les brèches dans l'agencement des relations de pouvoir. De manière plus précise, nous concluons que la nouvelle façon de problématiser l'action gouvernementale se rapporte au statut de l'homme en tant qu'il est doté d'une faculté de parler : sous quelle modalité spécifique a été problématisée le statut de l'« homme parlant » ? C'est précisément cette forme de questionnement que les analyses généalogiques foucaaldiennes nous ont permis de rendre visible. Toutefois ce résultat de notre travail doit être approfondi.

Pourquoi, comme nous l'avons vu, est-ce uniquement une analyse du statut de l'« homme vivant » et de l'« homme travaillant » qui figure dans le cadre des descriptions des technologies gouvernementales modernes sous la forme des tableaux de la mortalité établis par John Graunt et celle d'une analyse de la circulation des grains ou de l'intérêt économique faite par Quesney ? Comment faut-il comprendre la raison de l'existence du manque d'une analyse des technologies gouvernementales se rapportant au statut de l'homme dans sa dimension langagière ? Ces questions doivent être nuancées notamment à deux niveaux d'analyse. Nous devons tout d'abord comprendre, à l'intérieur des travaux foucaaldiens, la raison pour laquelle une description généalogique du statut de l'« homme qui parle » fait défaut. Ce travail d'exégèse correspond à un niveau d'analyse qui doit être accompagné, selon nous, d'une réflexion

approfondie en quelque sorte extérieure à la pensée foucaldienne afin de pouvoir la confronter à la réalité historique qui lui échappe. Ce sont là deux problèmes importants qui méritent d'être traités dans un autre travail.